



## DES SYSTÈMES MODULAIRES ET PÉRIODIQUES ÉCOLOGIQUES

■ L'énergie solaire, c'est ce qui est utilisé dans la nature. C'est également ce qui est utilisé par les plantes pour fabriquer leur nourriture par photosynthèse, elle ne produit pas de gaz à effet de serre (GES ou CO<sub>2</sub>). Inversement, la nouvelle gamme système solaire permet d'obtenir une large gamme de composants pour être le meilleur rendement des appareils énergétiques solaires.



## LES AIDES FINANCIÈRES

Non seulement l'énergie solaire est extrêmement gratuite, mais en plus, l'installation d'un système solaire permet de bénéficier de certaines aides, par exemple :

■ L'État (Agence Nationale de l'Environnement de l'habitat) a mis en place, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2002, de nouvelles primes.

■ Une aide d'épargne de 40 % est octroyée sur le matériel d'équipement utilisant une source d'énergie renouvelable pour les résidences individuelles adossées depuis plus de deux ans et pour le neuf. L'aide s'élève pour le Trif à 5,8 % sur le reste d'épargne pour les résidences adossées depuis plus de deux ans.

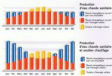


## L'ÉNERGIE SOLAIRE, PARTOUT, TOUTE L'ANNÉE

■ Une fois capté et transformé, de l'énergie solaire dans des proportions variables, on peut produire toute l'énergie requise pour un confort de l'ordre de 1000 kWh/m<sup>2</sup>, sans être contraints des saisons et de l'orientation exacte, bien qu'il se trouve à l'échelle, le rendement sera en effet plus favorable pour les fonctions de chauffage.

## UNE ÉNERGIE GRATUITE POUR DES ÉCONOMIES IMPORTANTES

■ Grâce à son caractère gratuit, l'énergie solaire est la plus intéressante pour les particuliers. Elle permet de réduire de 30 % les factures de chauffage par une installation solaire, bien que l'absence d'un énergie entièrement gratuite est impossible. De plus, ce sera beaucoup plus vite payé par rapport aux autres énergies fossiles (gaz, ...) et plus vite devant les factures de chauffage.



# SYSTÈMES SOLAIRES DIETRISOL

UNE ÉNERGIE INÉPUISABLE NON POLLUANTE POUR UN CONFORT D'EAU CHAUDE ET DE CHAUFFAGE OPTIMAL.

Utiliser les rayons de soleil pour produire de l'eau chaude, c'est la promesse de bénéficier d'une énergie gratuite, inépuisable, propre. Pourtant, la mise en œuvre de l'énergie solaire a longtemps semblé difficilement accessible.

Aujourd'hui, grâce à de considérables progrès techniques, ce pari de réussite et l'objectif de meilleure performance. C'est ce qui détermine par les installations solaires dans les pays d'Europe du Nord (notamment l'Allemagne) prouvent que nous bénéficions d'un ensoleillement suffisant pour profiter des atouts de cette énergie naturelle.



# LES PRIMES ET SUBVENTIONS

■ **Les primes ADEME** ([www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)) concernent les installations solaires. Ces primes pour les applications individuelles ont été remplacées par un dispositif type crédit d'impôt. Mais les collectivités territoriales peuvent compléter le bénéfice fiscal lié au crédit d'impôt.

■ **Les primes et subventions de l'ANAH** ([www.anah.fr](http://www.anah.fr)) sont destinées aux propriétaires bailleurs pour des logements donnés en location à titre de résidence principale et achevés depuis plus de 15 ans, ainsi qu'aux propriétaires occupants dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas les plafonds en vigueur pour les logements achevés depuis plus de 15 ans.

■ **Les subventions des caisses de retraite** s'adressent aux retraités du régime général de la Sécurité Sociale (ou certains autres régimes) et aux locataires ou petits propriétaires disposant de ressources inférieures à un montant fixé par chaque caisse de retraite. Elles sont destinées à des travaux d'adaptation ou de rénovation (pour toute information, adressez-vous à votre caisse de retraite ou au centre FACT de votre département).

■ **TVA à 5,5 %** pour les travaux réalisés par un professionnel dans les locaux d'habitation achevés depuis plus de 2 ans, vous bénéficiez d'une TVA à 5,5 %.

## CHAUDIÈRES BASSE TEMPÉRATURE GAZ OU FIUOL



BASSE  
TEMPÉRATURE  
**15** <sup>0</sup>/<sub>10</sub>  
DE CRÉDIT D'IMPÔT

## LES PRÊTS

■ **Le prêt à taux zéro** : un dispositif d'aide pour l'accès à la propriété de son logement mis en place par le Gouvernement français (adressez-vous à votre banque).

■ **Le prêt à 1%** : s'adresse aux salariés des entreprises qui versent leur participation à l'effort de construction auprès d'un organisme collecteur du 1% logement.

■ **Le prêt pass-travaux** : mis en place dans le cadre d'une convention signée avec l'État pour le rendre accessible à l'ensemble des salariés des entreprises du secteur assujéti (organisme du 1% logement).

■ **Les prêts de la Banque Sofitea** ([www.banquesofitea.fr](http://www.banquesofitea.fr)) : la Banque Sofitea vous propose des prêts adaptés au financement de votre nouvelle installation de chauffage.

Pour tous renseignements complémentaires,  
adressez-vous à votre Chauffagiste Expert De Dietrich.